



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nouméa, le 22 février 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RÉVISION ANNUELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE SPÉCIALE POUR LES PROVINCIALES (LESP)

La révision de la liste électorale spéciale pour les élections provinciales (LESP) intervient chaque année du 1er mars au 30 avril, conformément à la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

La révision d'une liste électorale consiste à inscrire les nouveaux électeurs et à radier ceux qui ne remplissent plus les conditions d'inscription (changement de communes, décès).

La révision de la LESP est effectuée dans chaque commune, pour chaque bureau de vote, par une commission présidée par un magistrat désigné par le Premier président de la cour de Cassation. Chaque commission est également composée d'un représentant du haut-commissaire de la République, d'un représentant du maire, de deux représentants des électeurs et d'une personnalité qualifiée indépendante.

Les personnalités qualifiées indépendantes sont désignées par le haut-commissaire après avis du Congrès. Depuis plusieurs années, il s'agit d'experts en matière électorale désigné par le secrétaire général des Nations-Unies.

Les représentants des électeurs sont désignés par le haut-commissaire après avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Une liste d'électeurs est proposée au haut-commissaire par les groupes politiques représentés au Congrès. Ces représentants des électeurs peuvent se suppléer entre eux.

A l'issue de la révision de la LESP intervenue en 2022, 176 461 électeurs étaient inscrits sur la LESP, soit 1% de plus qu'en 2021 à la même date (174 737). A ce jour, 41 679 électeurs sont inscrits sur la liste électorale générale sans être inscrits sur la LESP.

Le Haut-commissariat de la République a réuni, comme chaque année, les partis politiques dans le cadre d'une réunion d'information préalable à la révision de la liste spéciale. Cette révision débutera le 1er mars prochain et visera en particulier à traiter des inscriptions des jeunes majeurs récemment devenus électeurs (3800).

#### Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 26 64 22 – (+687) 77 71 93

Mail : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,  
98 844 Nouméa Cedex